ment de constater le nombre de moulins à scier, à farine, à carder et à fouler, de tanneries, de briqueteries, de filatures, etc., en opération dans chaque municipalité, ainsi que le nombre de personnes employées dans ces établissements. Il suffirait, pour obtenir ces renseignements, de changer quelques mots à l'article 719 du code municipal. Le rapport publié chaque année sur ces matières, donnerait une bonne idée de l'industrie manufacturière et de ses développements.

## STATISTIQUES DES CHEMINS DE FER

Certaines lois pourvoient déjà partiellement à la collection de ces statistiques; mais elles renferment certaines lacunes qu'il importe de combler, sans compter que jusqu'à ce jour on n'a pas observé ces dispositions. C'est fort regrettable, car à tous les points de vue la statistique des chemins de fer est des plus importantes et doit se faire avec le plus grand soin, avec la plus stricte ponctualité. En retour des priviléges et des droits qu'il confie à ces compagnies, le public a droit d'être renseigné sur leur condition et sur leurs opérations. Aussi attache-t-on dans tous les pays une importance toute particulière à la statistique des chemins de fer, qui est regardée de nos jours comme le plus sûr indice du progrès et du développement matériel d'une nation. M. Brydges, une des meilleures autorités en pareille matière, donne une juste idée de ce que devrait être cette statistique, dans un rapport en date du 13 mars 1876, adressé au secrétaire d'Etat du Canada.

"Il n'y a point de doute, "dit-il, "que ces rapports, s'ils sont bien faits, seront d'une grande utilité pour les compa-